



**HAL**  
open science

## Après les attentats : les bibliothèques face à la laïcité, au pluralisme et à la citoyenneté

Raphaëlle C. Bats

### ► To cite this version:

Raphaëlle C. Bats. Après les attentats : les bibliothèques face à la laïcité, au pluralisme et à la citoyenneté. Fabienne Henryot. Bibliothèques, religions, laïcité, Hémisphères Editions; Maisonneuve et Larose Editions, pp.193-205, 2018. hal-02490215

**HAL Id: hal-02490215**

**<https://hal.science/hal-02490215>**

Submitted on 15 Jul 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Bibliothèques, religions, laïcité

sous la direction de **Fabienne Henryot**

# Bibliothèques, religions, laïcité

sous la direction de Fabienne Henryot

Couverture :

Selexyz Dominicanen Bookstore – A renewed 13<sup>th</sup> century architecture – Maastricht,  
Pays-Bas, 2007 – Merckx+Girod Architecten – Photo : Ross Aldershoff.

Conception graphique :

Jean-François Lempote

ISBN : 978-2-37701-024-0

© Hémisphères Éditions, 2018

36, rue de la Convention

75015 Paris

[www.hemisphereseditions.fr](http://www.hemisphereseditions.fr)

maisonneuve & larose | hémisphères  
NOUVELLES ÉDITIONS | ÉDITIONS

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>P. 9</b>
Fabienne Henryot	
<b>I. De l'Église à l'État : situation des fonds théologiques en France</b>	<b>P. 17</b>
<b>Mathilde Hallot-Charmasson</b>	
Des bibliothèques ecclésiastiques aux bibliothèques publiques : les bibliothèques de séminaires après la séparation des Églises et de l'État	P. 19
<b>Fabienne Henryot</b>	
L'Église contemporaine face au livre, au prisme des évolutions récentes des bibliothèques diocésaines	P. 39
<b>Bernard Huchet</b>	
Qui diable saura s'y prendre ? Mise en valeur du patrimoine et laïcité	P. 61
<b>Entretien BNUS</b>	
Le fonds franciscain à la BNUS	P. 73
<b>II. Documenter le fait religieux en bibliothèque : collections et publics</b>	<b>P. 87</b>
<b>Guillaume Le Vern</b>	
La politique documentaire en sciences religieuses à l'Université catholique de l'Ouest (Angers)	P. 89
<b>Paul Bernadou</b>	
Lourdes dans des bibliothèques internationales : un processus de communication interculturelle ?	P. 103
<b>Michel Mallèvre</b>	
Une bibliothèque de théologie et ses publics : la Bibliothèque du Saulchoir	P. 127
<b>Odile Dupont</b>	
Travaux de Relindial et réseaux internationaux de professionnels de bibliothèques religieuses	P. 149
<b>Entretien IMA</b>	
Les religions au sein d'une collection généraliste : la bibliothèque de l'Institut du monde arabe	P. 163
<b>III. Laïcité, neutralité, éducation : la bibliothèque et l'espace public</b>	<b>P. 183</b>
<b>Thierry Ermakoff</b>	
L'architecture et le sacré : réflexions sur quelques chantiers récents de bibliothèques	P. 185
<b>Raphaëlle Bats</b>	
Après les attentats : les bibliothèques face à la laïcité, au pluralisme et à la citoyenneté	P. 193
<b>Jérôme Bottgen</b>	
Les agents des bibliothèques publiques aux prises avec la laïcité	P. 207

<b>Adèle Sini</b> « Toute prison a sa fenêtre ». Bibliothèques de prison, islam et laïcité	P. 223
<b>Karine Charton-Jandot</b> Traiter des religions et de la laïcité dans les Centres de Documentation et d'Information des établissements scolaires	P. 237
<b>Entretien BmL</b> Gestion de la laïcité à la BmL	P. 249
<b>CONCLUSION</b>	P. 267
<b>David Douyère</b> Collection & communication du religieux.	

dépend toujours moins de l'architecture et des espaces publics de la ville ». À mesure que s'affine la pensée de la bibliothèque, de sa réticularité, de sa relation à son public, il n'est donc pas impensable d'imaginer que l'architecture des bibliothèques suive ce besoin de proximité, et soient aussi, sur les autoroutes de l'information, des bretelles, voire des aires de repos, de répit.

Des bibliothèques pensées pour l'étude studieuse des textes nous sommes maintenant aux navires imaginés pour la consultation des bases de données, des bibliothèques hypertextes pour une société plus fluide, qui modifie très vite son rapport au temps et à la vitesse : lenteur avant les trente glorieuses, rapidité, sérendipité aujourd'hui : c'est le constat qu'il pose, l'hypothèse qu'il émet. L'organisation de la bibliothèque va donc, selon lui, vers une conception hypertextuelle de l'espace. Cette conception, si elle se vérifiait, modifierait-elle le discours sur la place et la fonction de la bibliothèque dans l'espace public ?

Les principes restent là : adaptation, appropriation, entraîner tout le monde. Et les faits demeurent un peu têtus : le bâtiment comme lieu du silence, comme phare, comme référence, comme point central aujourd'hui, comme emphase. Sous l'effet de la dématérialisation des textes et des communications, les usages des nouvelles bibliothèques vont changer. Il faut donc bien s'y adapter, pour que « ce qui n'est pas fait pour être habité » finisse par le devenir.

En guise de conclusion qui n'en sera pas une, cette brève traversée des quarante dernières années prouvent que la monumentalité revendiquée n'aurait vraiment commencé qu'avec la construction de la Maison du Livre, de l'Image et du Son à Villeurbanne : rappelons que la bibliothèque de la Part Dieu, projet urbain et de lecture publique, est passé à peu près inaperçue. Pour autant, les architectes les plus renommés, qui vont construire de 1983 à nos jours, sont ils la cause ou la conséquence de la monumentalité des bâtiments, de leur symbolique ? Les questions soulevées par Luigi Failla bouleversent (un peu) le débat.

Par un double mouvement, les élus se sont approprié les bibliothèques, avec, souvent, un langage puisé au sacré, mais aussi au langage du pouvoir : repensons à cette phrase de Bernard Gallot, maire d'Yssingeaux. La bibliothèque, peut être par la plus mauvaise porte, est revenue en politique : il n'est pas sûr, et les enquêtes d'Olivier Donnat le prouvent, que les lecteurs la suivent. Sauf à espérer un retour de l'éducation populaire.

## APRÈS LES ATTENTATS : LES BIBLIOTHÈQUES FACE À LA LAÏCITÉ, AU PLURALISME ET À LA CITOYENNETÉ

**Raphaëlle Bats**

Université Paris Cité, Paris 7 Diderot, Laboratoire des Changements sociopolitiques  
Université de Lyon, Enssib, Centre Gabriel Naudé

Les attentats de janvier 2015 ont été symptomatiques d'un retour du religieux sur la scène politique et ce de trois façons. D'abord, parce que les meurtriers ont légitimé la forme de leur action politique par leur religion ; ensuite, parce qu'ils justifient l'attaque menée contre la liberté d'expression et la liberté de la presse par une offense faite à leur religion ; et enfin parce qu'une partie de leurs victimes ont été ciblées pour leur appartenance à une religion. Ces trois points, qui sont autant de rapport au religieux en opposition avec la loi de laïcité qui est, avec d'autres notions, socle de la République dans laquelle nous vivons, font vaciller des certitudes que nous pensions évidentes.

Parmi celles-ci, un des chocs, qui n'est pas le moindre, est lié à la nationalité française des terroristes. Ainsi, des enfants de France, nourris aux mêmes slogans républicains que le reste de la nation, éduqués dans les mêmes écoles et ayant accès aux mêmes bibliothèques, auront pu se fourvoyer à un point aussi violent et sanglant dans l'analyse, la compréhension et la définition des modes d'action politique, qui placent notre existence partagée sous le signe de la démocratie.

Les professionnels de l'émancipation, que sont les bibliothécaires, ne peuvent que constater là un manque, un échec, une absence, qu'il convient de chercher à résoudre. Voire à traiter, si on veut se ressaisir d'un grand texte de Bertrand Calenge<sup>1</sup>, où celui-ci compare la bibliothéconomie à la médecine, autre art pratique qui n'est pas une science. Comme la médecine, la bibliothéconomie proposerait des modélisations, utilisables en situation de pathologies, c'est-à-dire de cas flagrants où les collections (à la fois les fonds et les services) ne permettent pas de résoudre les problèmes de savoirs des collectivités (à la fois un territoire

<sup>1</sup> Bertrand Calenge, « Peut-on définir la bibliothéconomie ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1998, n° 2, p. 8-20.

et une communauté). La bibliothéconomie permettrait ainsi de dessiner des modèles, facilitant le diagnostic d'une situation complexe et l'invention d'outils pour la traiter et la résoudre.

De fait, après les attentats, nombre de bibliothèques ont proposé à leurs collectivités des collections (fonds et services là encore) à la mesure de leur émotion et de la transformation de celle-ci en actions bibliothéconomiques. Si on veut bien considérer qu'elles n'étaient pas que le reflet de ces émotions, mais qu'elles seraient une réponse-outils proposée en traitement d'une pathologie dont les symptômes comme le diagnostic nous renvoient à la possibilité de vivre ensemble dans cette république pour cette démocratie, alors il convient de se demander quel modèle de bibliothèque, nos bibliothèques françaises ont dessiné dans ces actions. Et si ce modèle, peut-être simplement esquissé, est ou n'est pas le signe d'une modification profonde, sinon du rôle des bibliothèques, tout au moins de son expression dans le milieu professionnel ?

Pour répondre à cette question, nous allons étudier les actions menées par les bibliothèques françaises après les attentats de janvier 2015, et notamment les actions qui ont eu pour noyau une réflexion sur des notions clés telles que laïcité, liberté d'expression, pluralisme ou citoyenneté. Nous élargissons les réflexions sur la laïcité à celles qui ont pu concerner d'autres concepts clés de la république et qui sont également des notions que les bibliothèques utilisent volontiers pour décrire leurs missions. Par ailleurs, nous nous focaliserons sur le traitement proposé, c'est-à-dire les actions menées, pour voir si le modèle de bibliothèque actuel est confirmé ou vacillant et voir ainsi ce qui se dessine en contrepoint.

## Méthodologie

Notre enquête se fonde sur l'étude des actions répertoriées dans la collecte Bibenaction<sup>2</sup>, collecte lancée en janvier 2015<sup>3</sup>. Il importe de préciser que sur 150 actions comptabilisées en 2015, rares sont celles qui se sont portées sur la religion ou sur la laïcité directement. En revanche, et peut-être sans surprise, les

<sup>2</sup> Une partie assez importante de la collecte peut être consultée à l'adresse suivante : <https://twitter.com/hashtag/bibenaction>

<sup>3</sup> Raphaëlle BATS, « Typologie des actions menées par les bibliothèques après #Charlie », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2015, n° 5, p. 82-89.

bibliothèques ont plus volontiers réagi sur le pluralisme, la liberté d'expression ou la censure. Parmi toutes les actions répertoriées, on peut établir une typologie de forme<sup>4</sup>. Il y a, en premier lieu, celles qui relèvent purement de la réaction émotionnelle (telle que l'affichage du panneau Je suis Charlie et les espaces de libre-expression). Ensuite, celles qui sont bibliothéconomiques (acquisitions et sélections, notamment des présentations d'ouvrages sur l'islam, sur la liberté de culte, sur la laïcité). On y rangera aussi les expositions, qui ont souvent pris la forme de relais d'information : affichage des couvertures de Charlie Hebdo ou des dessins des caricaturistes après les attaques, notamment. Et enfin celles qui prennent la forme de temps d'échange, qu'il s'agisse de propositions offertes au public de type débats, conférences-débats ou projections-débats, ou de propositions offertes aux équipes : formations ou temps de réflexions partagés sur des notions et concepts tels que laïcité, citoyenneté, pluralisme ou sur le rôle même de la bibliothèque.

Pour compléter l'étude des actions, telles qu'elles nous sont parvenues (par Twitter ou par mail, avec parfois un court texte de présentation, parfois sans, et accompagnées ou non d'une photo), une série d'entretiens a été menée. Des entretiens semi-directifs, par téléphone principalement, ont été menés auprès d'une collègue des Champs Libres à Rennes, d'une collègue de la médiathèque de Lingolsheim (Alsace) et enfin d'une collègue de la Bibliothèque départementale du Nord. Ces établissements ont été choisis soit pour leur action forte en matière de formation interne suite aux événements, soit pour la réflexion générale menée dans l'établissement sur les projets à organiser et les considérations à tenir. Lingolsheim a organisé une formation interne autour de la notion de laïcité ; la BDP du Nord a lancé un travail important en vue de créer une formation interne sous forme de vidéo et dont le thème est la citoyenneté ; et enfin Rennes a mis en place une formation interne au pluralisme. D'autres entretiens plus libres et plus informels ont été menés au gré de rencontres, notamment auprès d'un collègue de Saint-Aubin-du-Pavail (Bretagne) et de différents collègues de la Bibliothèque municipale de Lyon. Saint-Aubin-du-Pavail est une médiathèque dans une petite commune de 700 habitants, très portée sur les actions participatives et qui a mené plusieurs actions parallèles suite aux attentats. Lyon a mené des actions tout au long de l'année et une réflexion assez poussée suite à des actes de vandalisme dans une ses annexes au moment de l'exposition des couvertures de Charlie

<sup>4</sup> R. BATS, « Post Charlie Hebdo: The French libraries between freedom of expression and neutrality of the cultural institutions », présenté à Bobcatsss, Lyon, 2016.

Hebdo (au lendemain des attentats). Les entretiens portaient principalement sur la description de l'action menée, la réflexion menée sur les concepts : neutralité, laïcité, liberté d'expression et enfin la vision du métier et notamment le lien avec le concept d'émancipation.

Le recensement de ces actions, non exhaustif bien sûr et leur description, et les entretiens avec quelques bibliothécaires concernés nous offrent l'opportunité de dessiner les formes de « traitement » proposées et d'élaborer des pistes permettant une première esquisse d'un nouveau modèle de bibliothèque.

## Résultats et discussion

### *Les sélections et acquisitions : prescription et expertise en question*

Un des premiers points ressortant des entretiens est justement l'incapacité à définir un traitement approprié. Un grand nombre de bibliothécaires ont manifesté leur difficulté à définir leur action, une fois la réaction émotive passée, ou plutôt une fois la réponse bibliothéconomique standard donnée. Ainsi les sélections et les tables de présentation de documents sur l'islam ou la laïcité sont proposées par habitude, plutôt que par conviction d'une utilité. Elles sont présentées comme des actions obligatoires, qui ne résolvent pas le problème. Un interviewé précise même que dans sa bibliothèque aucun document de la table de sélection n'a été emprunté, alors qu'une œuvre d'art prêtée par une artiste locale et composée en réaction aux attentats, a arrêté tous les visiteurs (Itw 4). Le manque de foi dans ces actions habituelles nous paraît le signe d'une remise en question profonde d'une conception de l'émancipation qui consisterait à transmettre les bons documents au bon moment.

Ceci appelle deux réflexions, l'une sur la prescription et l'autre l'expertise.

David Lankes a donné quelques pistes de réactions possibles à tenir face à des événements de crise politique dans un texte<sup>5</sup> publié au lendemain des attentats de janvier 2015. Il y décrivait d'abord une action qu'il avait lui-même menée dans sa bibliothèque en 2001 après les attaques à New York, à savoir créer des listes de documents permettant de mieux connaître et comprendre l'islam. Les deux autres actions décrites, plus proches temporellement, étaient de nature différente. À

5 David R. LANKES, « Charlie Hebdo », 8 janvier 2015: [En ligne] <https://davidlankes.org/?p=6907> (consulté le 15 janvier 2018).

Ferguson en 2014<sup>6</sup>, la bibliothèque municipale décida de jouer un rôle dans une ville en pleine émeute sans obéir à l'injonction de fermeture venue de la mairie. L'action menée s'est plutôt portée autour des notions de la résistance, du partage des difficultés avec les habitants (l'école s'est tenue dans la bibliothèque, évitant aux enfants de traîner dehors) et du sens de la communauté que sur la fonction documentaire habituelle de la bibliothèque. Si en 2001, la bibliothèque réagit par l'information, en 2014, elle se présente comme directement agissante, partie prenante de la communauté en train d'agir. Dès lors, on ne s'étonnera pas que les tables de sélections des bibliothèques françaises en 2015 n'aient pas suffi aux bibliothécaires pour remplir leur besoin d'action. Ceci nous met sur la piste d'un modèle de bibliothèque qui ne transmet pas tant une sélection d'information en vue d'une action des citoyens, qu'un exemple de ce que la citoyenneté en acte peut signifier. En ce sens, la bibliothèque de 2015 questionne son agir, comme le fait le reste des citoyens. La séparation entre d'un côté l'information (du côté de l'institution qui peut la produire) et de l'autre l'action (du côté des usagers / citoyens) que semble induire la prescription documentaire, pourrait ainsi être dépassée par des actions rassembleuses, non pas en terme de consensus, mais en terme de communauté. Pour reprendre les mots d'Etienne Tassin, nous dirons que « l'action invente son peuple dans l'agir. Les communautés d'acteurs engendrées dans et par l'action ne durent que tant que dure l'action<sup>7</sup>. »

Ce rapprochement citoyen entre bibliothécaires et usagers nous semble observable aussi dans notre deuxième champ de réflexion : l'expertise. La prescription en bibliothèque, le fait de donner le bon document à la bonne personne, en vue de son émancipation, admettait une position du bibliothécaire comme sachant, notamment sachant quels documents lire pour quelle situation, par rapport à un public ignorant, d'une ignorance non absolue, mais ignorant de ce que le bibliothécaire sait. Cette expertise du bibliothécaire, lui permettant de sélectionner les bons documents, lui vient à la fois d'une bonne connaissance du sujet, c'est-à-dire du sujet lui-même, des sources de qualité (dont on reconnaît la

6 La troisième action décrite ne relève pas tant de la bibliothèque en temps de crise que de ce que la bibliothèque peut créer comme sentiment d'appartenance et d'appropriation au quotidien pour le public. Lankes fait référence au printemps égyptien, pendant lequel les manifestants ont fait une chaîne humaine pour défendre la Bibliotheca Alexandrina, ce qui lui a évité le sort des autres institutions : le saccage et le pillage. Nous laissons cet exemple de côté.

7 Étienne Tassin, « Les gloires ordinaires. Actualité du concept arendtien d'espace public », *Cahiers Sens public*, 2013, vol. 15-16, no. 1, p. 23-36.



valeur), des regards portés par les auteurs et les éditeurs, etc. Or, au lendemain des attentats, le doute semble avoir envahi les bibliothécaires : et si finalement on ne savait pas ce que signifiait la laïcité (Itw 2), ou ce que signifiait le pluralisme (Itw 1) ? Or c'est de cela qu'il convient de parler. Encore une fois, en 2015, l'attaque a été menée par des Français. Il ne s'agit donc pas tant d'informer le public sur quelque chose qui serait étranger, comme par exemple l'islam en 2001 aux USA, mais bien d'informer le public sur des notions républicaines que nous sommes supposées partager. Et dans ces conditions, plusieurs interviewés se demandent comment se positionner comme facilitateurs de compréhension d'une situation qui les dépasse eux-mêmes. Plus encore, ne manque-t-il pas aux bibliothécaires pour transmettre de l'information une bonne compréhension de ce qui marque la différence entre leur propre analyse de la situation et celle de leurs publics (Itw 5) ? Dans ces conditions, le bibliothécaire est tout autant en défaut d'expertise que ses usagers. Nous sommes là, face à un de ces troubles de la connaissance dont parlait Calenge, trouble d'autant plus fort qu'il touche y compris les institutions dédiées au savoir et à la connaissance. Ce glissement d'expertise à ignorance nous semble une opportunité pour penser un modèle d'émancipation dans lequel public et bibliothécaires sont dans un même cas, sinon d'ignorance, du moins de défaut de connaissance<sup>8</sup>, voire, font cause commune pour résoudre un problème commun<sup>9</sup> gagnant par là une émancipation partagée et non transmise.

198

#### *Les débats : entre expression des conflits et rôle politique de la bibliothèque*

Si les actions de sélection et d'information ne sont pas suffisantes et si le défaut de connaissance appelle à d'autres manifestations d'expertise, alors on peut s'attendre à une profusion de conférences et de débats, à la fois pour trouver de nouveaux experts et pour offrir des tribunes d'expression, quand justement la liberté d'expression est questionnée. Pourtant, les débats ont été plus que minoritaires ; deux seulement sur l'ensemble des actions répertoriées dans Bibenaction. Si cette collecte n'est pas exhaustive, elle permet cependant de pointer des silences et des absences, et les débats semblent faire partie de ces actions qui ont été moins menées que l'on ne s'y attendait.

Une première raison est d'ordre tout à fait pragmatique, au vu du calendrier des actions. Si la plupart des actions bibliothéconomiques se sont mises en place

8 Jacques RANCIERE, *Le maître ignorant : cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*, Paris, Fayard, 2009.

9 John DEWEY, *Le public et ses problèmes*, trad. fr. Paris, Gallimard, 2010.

dès le mois de janvier, les autres actions de type débat ou même formation interne ont plutôt été organisées après le printemps. Le fait est que ce sont des actions qui d'une part ont besoin d'un certain temps d'organisation et d'autre part dont le besoin s'est d'autant plus fait ressentir que l'insatisfaction liée aux actions bibliothéconomiques se faisait forte. Ainsi, on verra certainement plus de débats ou de temps de réflexions organisés l'année suivante, en 2016, année qui ne fait pas partie de notre champ d'étude. Cependant en rester sur cette raison pratique serait par trop confortable, et il convient de regarder plus avant ce que le débat et notamment le débat sur les sujets tels que la laïcité ou le pluralisme, évoque pour les bibliothécaires.

Plusieurs bibliothécaires ont clairement dit n'avoir pas souhaité mettre en place d'actions de type débat, et surtout autour des questions de religions ou de laïcité (Itw 2 et 3). La seule qui en ait organisé a bien précisé qu'il ne s'agissait pas de débats (Itw 1). D'autres encore relèvent leur évitement du sujet (Itw 5). L'argument évoqué à chaque fois est celui d'une inquiétude liée à des conflits potentiels. La forme même de l'exercice du débat, qui implique de mettre en confrontation des idées et la crainte de l'expression des conflits (Itw 2, 3 et 5), est donc un argument souvent convoqué pour expliquer l'absence de débat. Certains interviewés s'inquiètent également de ne pas avoir les connaissances nécessaires pour modérer correctement un débat dont ils ne sont pas experts (Itw 5). Plus encore, on peut dire que les concepts clés de la république sont pris plutôt comme sources de division que comme facteurs de communauté, ce qui nous amène à deux réflexions, l'une sur le conflit et l'autre sur le rôle politique de la bibliothèque.

199

L'évitement du conflit, qui souvent prend prétexte de l'exigence de neutralité<sup>10</sup> ou de la laïcité (selon les cas et les réponses des interviewés) semble difficile à tenir dans une société démocratique. Poser laïcité ou neutralité contre conflit revient à opposer république et démocratie, la première cherchant à aplanir les différences dans la recherche de consensus ou de reconnaissance de la voix de la majorité, la seconde étant l'expression parfois conflictuelle des différences. Denis Merklen reconnaît dans la bibliothèque un parallèle fort avec l'école, comme une de ces institutions de la République, en lesquelles les conflits de la société ne doivent pas pénétrer<sup>11</sup>, permettant ainsi de garder unie la nation. De fait la bibliothèque, en tant qu'institution mettant en œuvre des politiques publiques, peut-elle vraiment

10 R. BATS, « Post Charlie Hebdo », *op. cit.*

11 Denis MERKLEN, *Pourquoi brûle-t-on des bibliothèques ?*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2013.

s'autoriser à être un lieu d'expression des divergences au sein de la nation et du peuple ? En d'autres termes, si la bibliothèque permet à chacun et chacune de se construire une vision critique, peut-elle être aussi un lieu public où débattre collectivement des questions de société ? Le débat démocratique n'est-il pas plutôt rendu possible par la bibliothèque que véritablement mené à la bibliothèque ? L'inquiétude concernant à la fois la gestion du conflit en bibliothèque, mais aussi la neutralité des institutions culturelles et l'engagement des bibliothécaires nourrit un rapport distancié à la démocratie et à la pluralité. Or il semble possible d'encourager ces institutions à faire de ces conflits de nouvelles potentialités de connaissances et d'émancipation. Anne Kupiec parlait ainsi de faire de la bibliothèque le lieu de pensées plutôt qu'un lieu de savoirs<sup>12</sup>.

Reconnaître la valeur du conflit, c'est aussi refaire corps avec la politique en train de se faire, et non pas seulement être du côté des outils. Pourtant, la bibliothèque se pense d'abord comme outil, plutôt que comme actrice. C'est manifeste dans le document de l'ABF, « La bibliothèque est une affaire publique »<sup>13</sup>, qui pose davantage la question de l'utilité des bibliothèques que celle de leurs actions, des valeurs qui les sous-tendent et de leurs objectifs. Refaisons plutôt de la bibliothéconomie, comme nous y exhortait Calenge<sup>14</sup> et cherchons à donner à la bibliothèque des axes et des outils, plutôt que la positionner elle-même comme outil.

Cette inquiétude concernant les conflits s'est manifestée dans une autre perspective. Certains interviewés parlent d'autocensure en exprimant leur crainte d'un conflit contrariant et contraignant, bien qu'hypothétique, avec des élus soucieux d'éviter dans la bibliothèque, lieu culturel, des débats politiques. Ainsi on aurait d'un côté des sujets politiques (la laïcité, le vivre ensemble, le pluralisme, etc.) et de l'autre les bibliothèques, dédiées à la culture. Si les bibliothécaires s'opposent dans les interviews à d'une part cette vision de la culture comme non politique, et à d'autre part cette restriction du rôle de la bibliothèque, ce malentendu ne doit cependant pas nous étonner outre mesure.

Sans texte de loi permettant de décrire clairement le rôle et la vocation des bibliothèques, les élus en sont amenés à comprendre de la bibliothèque à travers seulement ce que nous voulons bien en montrer et en faire. Certes, il existe des

12 Anne KUPIEC, « Bibliothèque et sociologie de la connaissance », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1998, n° 2, p. 35-37.

13 Association des Bibliothécaires de France (ABF), *La bibliothèque est une affaire publique*, manifeste, 2012 [En ligne] : [http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/manifeste\\_ABF\\_2012.pdf](http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/manifeste_ABF_2012.pdf) (consulté le 15 janvier 2018).

14 B. CALENGE, *op. cit.*

textes, mais d'une part sans valeur juridique et d'autre part avec des relations à la question politique plus ou moins éloignées. Alors que la Charte des bibliothèques du Conseil supérieur des bibliothèques, en 1991, proclamait très distinctement ce rôle politique, en article 3 :

« La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société »<sup>15</sup>,

les textes des années 2010 sont en revanche moins clairs. Le Manifeste de 2012, intitulé « La bibliothèque est une affaire publique », liste les raisons de l'utilité des bibliothèques, parmi lesquelles n'arrivent qu'en dernière position les rôles de lieux de débats et d'espace public de la bibliothèque<sup>16</sup>. Lieu de débats, la bibliothèque y est présentée comme lieu d'animation de la vie citoyenne. Espace public, la bibliothèque y est présentée comme un lieu de rencontre et de diversité, loin de la notion habermassienne<sup>17</sup> plus centrée sur la discussion et l'argumentation. Quant à la charte Bib'Lib', de 2015<sup>18</sup>, si tout un éventail de notions politiques sont présentes : le pluralisme, la participation, le débat citoyen, les communs, la diversité, le mot démocratie n'est en revanche utilisé que pour mentionner la mise en œuvre par les bibliothèques de politiques publiques débattues démocratiquement. Les bibliothécaires semblent ainsi affirmer un rôle politique, sans oser mettre un nom dessus. Ainsi, les raisons données aux actions participatives en bibliothèque sont, toujours dans ce manifeste<sup>19</sup> celles du droit à la formation tout au long de la vie ...

Si donc les bibliothécaires n'ont pas de textes de référence pour assumer leur rôle politique, il s'agirait de poser la question suivante : le veulent-ils ? L'émancipation est-elle toujours la mission que les bibliothécaires se reconnaissent porter ? Or chaque interview le montre positivement, tout en soulevant les limites (Itw 5). C'est qu'assumer ce rôle est aussi endosser une certaine responsabilité,

15 Conseil supérieur des bibliothèques (CSB), *Charte des bibliothèques*, 1991 [En ligne] : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1096-charte-des-bibliotheques.pdf> (consulté le 15 janvier 2018).

16 *La bibliothèque est une affaire publique*, *op. cit.*

17 Jürgen HABERMAS, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, trad. fr., Paris, Payot, 1993.

18 ABF, *Charte bib'lib' : Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques*, 2015. [En ligne] : [http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/biblib/charte\\_biblib\\_abf.pdf](http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/biblib/charte_biblib_abf.pdf) (consulté le 15 janvier 2018).

19 *La bibliothèque est une affaire publique*, *op. cit.*

notamment celle de le défendre et de savoir le présenter. Le nouvel engouement pour l'*advocacy*<sup>20</sup> en France demandera une attention particulière pour que ce rôle ne soit pas simplement noyé dans une volonté des bibliothécaires de montrer « qu'ils valent le coût »<sup>21</sup>.

#### *Les formations et les rencontres : un renouvellement des dynamiques internes*

Sur ces sujets complexes que sont la laïcité ou le pluralisme, les bibliothécaires pointent donc d'un côté les limites de l'exercice prescriptif et de l'autre leurs difficultés à assumer un exercice de débat. C'est peut-être cette confrontation entre deux actions qui ne trouvent pas ou plus leur place dans la bibliothèque, qui a conduit, aux lendemains des attentats de janvier 2015, à l'organisation d'une série de temps d'échanges et de rencontres internes, comme autant d'occasion de se ressaisir des missions de la bibliothèque et des concepts clés qu'elle défend.

Ainsi en parallèle de la remise en question des outils, souvent énoncée en termes de désaffection : « On est démunis », « On n'est pas outillés » (Itw 1, 3 et 4), se développe une véritable dynamique visant à « redonner du sens » (Itw 1, 2 et 3). Cette question du besoin de sens a pris plusieurs formes : réunions internes (Itw 5), formations internes sur la laïcité, le pluralisme ou la citoyenneté (Itw 1, 2, 3 et 5), mais aussi rencontres nationales ou régionales sur le thème du rôle des bibliothèques.

Il ressort des entretiens la conviction que les concepts dont la bibliothèque devrait être la garante, tout en étant garantie par ceux-ci, ne sont que peu, voire pas, maîtrisés. Laïcité, pluralisme, citoyenneté sont mal appliqués (Itw 1), ou bien mal compris et ce depuis longtemps (Itw 2), ou encore ne sont plus compris dans la société telle qu'elle se présente aujourd'hui (Itw 3), nous disent les interviewés. Ainsi sur le pluralisme, les bibliothécaires ont le sentiment que leurs pratiques ne sont peut-être pas tant un modèle de pluralisme qu'elles voudraient le croire ou l'avoir cru<sup>22</sup>.

On remarque notamment dans les interviews le souhait de se saisir de ces concepts avec recul et avec une approche philosophique. Ainsi à Lingolsheim,

c'est un philosophe qui a animé la formation sur la laïcité. À Rennes, une bibliothécaire, qui a fait des études de philosophie, a souhaité animer un atelier en interne sur le pluralisme, atelier qui a été ensuite proposé au réseau, puis au département. Cet intérêt pour la philosophie se retrouve également dans les pays anglo-saxons et notamment dans un mouvement appelé *critical library science*<sup>23</sup>. Ce mouvement convoque la philosophie pour éclairer le sens et l'usage des concepts utilisés en bibliothéconomie, mais aussi des actions menées au nom de celle-ci. Ce positionnement critique se veut une étape par laquelle les bibliothécaires s'émancipent d'une conception étriquée, obsolète, voire fautive de ces concepts pourtant centraux. La *critical library science* n'a pas d'équivalent français, mais cet esprit critique peut se développer en des lieux et des formes différentes. Sur des sujets tels que la laïcité ou le pluralisme, une approche critique ne viserait pas à prendre position sur les différentes conceptions, mais à bien percevoir les enjeux portés par chacune, de sorte de pouvoir mener les débats, anticiper les possibles conflits et les accompagner plutôt que les éviter.

Cette conscience d'un défaut de connaissance des professionnels sur ces concepts pourtant essentiels à notre communauté amène les interviewés à évoquer le rôle de la formation des bibliothécaires (Itw 1, 2 et 3). La formation est vue comme un temps hors de l'exercice professionnel, qui devrait permettre aux bibliothécaires de maîtriser ces concepts, c'est-à-dire de savoir les situer et les contextualiser, et donc d'être en mesure d'y apposer un regard critique, mais aussi comme un temps de transmission de génération en génération, un temps où un certain engagement est transmis.

Il est évident que les lieux de formation des bibliothécaires (institutionnels ou associatifs) sont attendus sur ces questions : soit par une formation à des textes permettant de critiquer, soit par des formations aux concepts clés de la république avec une approche critique. La rédaction par les élèves fonctionnaires de mémoires de recherche vise aussi à cette prise de distance éclairante à condition qu'une démarche d'exploration et non pas de description soit mise en place. Les associations professionnelles et les établissements eux-mêmes sont également attendus sur le sujet. Cela passe certainement par un travail sur les missions, mais peut-être aussi par la mise en place d'ateliers de philosophie, comme cela été

20 Anne VERNEUIL, Thomas CHAIMBAULT (dir.), Dossier « Advocacy », *Bibliothèque(s)*, n° 87 (2016).

21 Conseil départemental du Val d'Oise, *La bibliothèque vaut-elle le coût ?*, rapport, janvier 2016 [En ligne] : <http://www.valdoise.fr/793-impact-des-bibliotheques.htm> (consulté le 15 janvier 2018).

22 Isabelle DUQUENNE, Gilles ÉBOLI, et Jean VANDERHAEGEN, « Au regard des collections », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5, 2015, p. 72-77 [En ligne] : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2015-05-0072-007> (consulté le 15 janvier 2018).

23 Gloria J. LECKIE, Lisa M. GIVEN, John E. BUSCHMAN, *Critical theory for library and information science exploring the social from across the disciplines*, Santa Barbara, Libraries Unlimited, 2013 [En ligne] : <http://ebooks.abc-clio.com/?isbn=9781591589402> (consulté le 15 janvier 2018).

évoqué dans les ateliers de la journée d'étude « Démocratie et Bibliothèques » en octobre 2016<sup>24</sup>.

La notion d'engagement ressort des entretiens, soit pour rappeler que l'engagement envers la société est la vocation du bibliothécaire (Itw5), soit pour expliquer une perte de vocation dont les causes se situent dans le fait justement de ne plus mettre cet engagement au cœur du projet bibliothéconomique. Ainsi dans l'interview n°3, une collègue se rappelle qu'elle a eu comme formateur au métier des bibliothèques un bibliothécaire qui avait fait Mai 68, expliquant par là sa propre impossibilité de ne pas comprendre le métier comme un métier d'engagement, mais expliquant aussi l'éloignement du politique et du professionnel dans les générations suivantes, n'ayant pas connu une entrée dans le métier portée par des hommes et des femmes militants. En 2005, Dominique Lahary soulignait avec une grande justesse que la génération des bibliothécaires militants, militants du livre et de la lecture publique, avait laissé place à des bibliothécaires auxquels le militantisme faisait défaut<sup>25</sup>. Après une génération militante, ayant travaillé à assurer la pérennisation des bibliothèques dans les politiques publiques, puis une génération non plus militante mais gestionnaire, la nouvelle génération, dont parle Lahary en 2005, semble aussi s'être éloignée du militantisme bibliothéconomique pour se centrer sur des questions de médiation.

Or, en 2015, dix ans après ce texte, et alors que les bibliothécaires ont choisi de dépasser les actions prescriptives pour s'interroger sur elles-mêmes, pour se former, pour philosopher sur la laïcité ou la citoyenneté, nous devons peut-être nous demander si nous ne sommes pas face au renouveau d'un militantisme des bibliothécaires, militantisme qui ne serait plus celui du livre et de la lecture et de la démocratisation, mais celui d'un engagement d'abord citoyen envers la démocratie, par une pleine maîtrise, non pas de la bibliothèque elle-même, mais de ce qui la rend possible, à savoir nos concepts de liberté, égalité fraternité, comme ceux de laïcité, pluralisme, liberté d'expression, etc.

## Conclusion : émancipation et nouveau modèle de bibliothèque

Ainsi, en un sens, les bibliothécaires de 2015 viennent de s'émanciper d'une vision de la bibliothèque où celle-ci, par des actions descendantes, certaine de sa légitimité fondée sur des concepts mal saisis mais autoritaires, dispense un savoir considéré soit comme bon, soit comme pouvant ouvrir les yeux des non émancipés aux lumières extérieures et ainsi les sortir de la caverne.

Par une maîtrise réelle de ces concepts, les bibliothécaires peuvent se saisir de l'égalité et de la fraternité pour construire les socles d'une nouvelle relation d'émancipation, dans laquelle la reproduction de leur propre émancipation serait proposée, plutôt que son exposé<sup>26</sup>. En cela, le développement de pratiques participatives dans les bibliothèques doit nous interpeller.

Depuis les médiathèques, nous n'avons pas construit de nouveau modèle susceptible de résoudre nos difficultés actuelles à réaliser notre objectif d'émancipation. Il reste donc à se saisir des pistes de réflexions évoquées dans cet article pour peut-être penser un nouveau modèle, capable de rendre compte de la transformation des bibliothèques, dans une société elle-même en transformation. C'est un travail de longue haleine que nous devenons mener, si nous voulons exister demain. Il ne s'agit d'ailleurs pas tant de l'avenir des bibliothèques, que d'un engagement que nous devons avoir envers la société, si nous souhaitons toujours lui garantir l'existence d'un espace public, dédié à l'émancipation par la pensée.

24 Programme en ligne : <http://www.enssib.fr/la-bibliotheque-de-linstitution-a-lespace-democratique> (consulté le 15 janvier 2018).

25 Dominique LAHARY, « Le fossé des générations », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2005, n° 3, p. 30-45 [En ligne] : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-03-0030-005> (consulté le 15 janvier 2018).

26 J. RANCIERE, *op. cit.*